

## ENCORE PLUS D'INFOS



### ATTENTION AUX TAS DE CEPES DE VIGNE MORTS Lutte obligatoire contre l'eutypiose

Communiqué du syndicat des vins de Bourgueil :

L'arrêté préfectoral du 3 octobre 2011 relatif à la lutte contre l'eutypiose prévoit un certain nombre de mesures à observer, en particulier le brûlage, ou la mise à l'abri (bâchage) des souches mortes, au fur et à mesure des opérations de taille et d'arrachage. Ces mesures doivent être appliquées aussi bien par les professionnels que par les particuliers.

\*\*\*

L'eutypiose est une maladie de dépérissement de la vigne provoquée par le développement d'un champignon dans le bois mort et se transmet par voie aérienne, avec le vent, d'un cep mort à un cep sain. Il est donc impératif de prendre des mesures rigoureuses pour limiter sa propagation.

### RISQUE DE FISSURES SUR LES HABITATIONS DUES À LA SÉCHERESSE

Le phénomène de sécheresse qui perdure depuis trois années peut avoir provoqué des fissures sur certaines habitations construites sur des sols argileux qui se contractent sous l'effet de la sécheresse.

Les assurances ne prendront en charge ces sinistres que si un arrêté de catastrophe naturelle est pris, et dans la mesure où les experts reconnaissent que la sécheresse est bien à l'origine des dommages constatés.

Pour que cette démarche de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit entreprise, chaque **propriétaire concerné doit déposer une déclaration en mairie (courrier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle au maire et photographies des dégâts)**. La mairie transmet les dossiers à la préfecture qui les envoie ensuite au ministère de l'Intérieur. Enfin, c'est une commission interministérielle qui décide, commune par commune, de reconnaître, ou non, l'état de catastrophe naturelle.

L'association des sinistrés de la sécheresse d'Indre-et-Loire (Assil) peut accompagner les victimes dans les nombreuses démarches et les aides apportées aux familles dont les maisons ont subi des mouvements de terrain à la suite d'incidents climatiques (sécheresse et réhydratation des sols) pour une cotisation de 30 € annuelle.

Assil, Hugues Brier, tél. 06 36 48 83 95.

## L'espace des associations

### Actualités de l'APE « Les P'tits sourires »

L'association des parents d'élèves « Les P'tits sourires » tiendra un stand au marché de Noël du **7 décembre** à Ingrandes.

Elle sera aussi présente au spectacle de Noël du **15 décembre**, et proposera gâteaux, boissons et friandises, les fonds ainsi récoltés aidant au financement des projets scolaires.

### LES PERMANENCES DU C.A.U.E. 37



Le C.A.U.E Touraine - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Indre-et-Loire - a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il a pour mission, entre autres, de conseiller **gratuitement** les particuliers :

- dans leurs démarches de construction et d'aménagement ;
- sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement ; sur les démarches administratives et le choix des professionnels compétents.

Des permanences se tiennent, **sur rendez-vous**, sur plusieurs sites. Vous trouverez ci-dessous, les prochaines permanences des lieux les plus proches de notre commune

- Langeais - Maison de services au public 7, place du 14 juillet ;
- Chinon - Parc d'activités Plaine de Vaux n°1 - 46, rue Gustave Eiffel.

Permanence le lundi 2 décembre 2019, de 9 h 30 à 12 h 30 - Tél. 02 47 31 13 40.

- Tours - 34, place de la Préfecture  
Permanences les mercredis 20 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2019, de 9 h à 17 h. - Tél. 02 47 31 13 40.

Plus d'informations sur : [www.caue37.fr](http://www.caue37.fr)

### Actualités du Comité des fêtes de St-Michel

Merci de bien vouloir noter dans votre agenda, notre soirée tartiflette faite maison du samedi **16 novembre** à la salle des fêtes. Le tarif est de 15 € par personne (apéritif, tartiflette et dessert) et 10 € par enfant. Ludo musique sera de la partie pour animer cette soirée. Les réservations se font par téléphone auprès de Nathalie TOUZARD : 06 79 12 94 42 ou Anna JOUAN : 06 79 12 48 41 avant le 10 novembre.

Notre Assemblée Générale se tiendra le lundi **2 décembre** à 20h dans la petite salle à côté de la salle des fêtes. Le Comité des Fêtes a besoin de s'étoffer pour de nouvelles idées quels que soient vos disponibilités et vos muscles, venez nombreux !



Bulletin municipal trimestriel d'information

N° 12

## L'ÉCHO DES COTEAUX

### LE MOT DES MAIRES

Chers Costelligériennes, Costelligériens,

Certes tout n'est pas parfait dans notre société, mais tout n'est pas si mal non plus. Les pessimistes s'inquiètent de toutes les vicissitudes du monde. A l'inverse, on ne manque pas d'entendre les chantes de l'auto satisfaction, les tenants du « tout va très bien madame la marquise ». Faut-il ne retenir que le négatif ou béatement oublier les difficultés du quotidien ? Rien de tout cela quand il s'agit de la marche normale des choses.

Il en est ainsi en ce qui concerne la vie de notre commune qui depuis sa naissance, trois ans déjà, avance plutôt bien. Bien sûr les impatientes vous diront que l'intégration devrait aller plus vite, les généreux demandent plus de partage alors que les réfractaires à tout changement élèvent les murs de leurs citadelles et que les suspicieux se méfient du voisin qui les maltraite et va tout prendre. Mais ce ne sont là que minorités retardataires, qu'épiphénomènes sans importance majeure sur le cours de l'histoire.

Notre commune continue en effet, de se bâtir, de se consolider, bref de se constituer en un tout homogène tant par ses équipements que par ses animations et l'organisation de ses services. On peut noter à cet égard au titre des récentes réalisations :

- Les travaux importants en cours dans le centre bourg à Saint-Michel. C'était une nécessité d'améliorer enfin le cadre de vie des habitants de ce secteur tout comme cela a été fait antérieurement dans les centres à Ingrandes et Saint-Patrice. Ainsi convergions-nous vers une certaine homogénéité de nos aménagements urbains.

- La construction de la médiathèque à Saint-Patrice. Cet équipement central inauguré le 14 septembre dernier permet dorénavant, avec celui implanté à Ingrandes, à travers livres, revues, disques, internet, de mettre à la disposition de tous les habitants de notre commune rurale des éléments de culture variés, de notre époque, comme on peut en trouver dans les grands centres.

- Les équipements routiers récemment mis en place : feux tricolores sur la RD 35 à Ingrandes, rondpoint du Port Véron à St-Patrice. Tout cela pour garantir la sécurité de nos concitoyens en obligeant les automobilistes irrespectueux du code de la route à freiner leur ardeur.

- L'après-midi convivial et récréatif offert aux seniors de la commune. C'était une première que de réunir autour d'un bon repas animé de chants et danses tous les plus de 70 ans de nos trois communes historiques. C'était aussi, après un arbre de Noël commun à tous les enfants de la commune, d'un 14 juillet unique, et de diverses autres

...

manifestations organisées par la commission Fêtes, ou conjointement par des associations de nos trois villages, un symbole fort d'une unité organique qui se réalise.

Coteaux sur Loire est donc bien une réalité qui s'affirme de plus en plus.

Ceci étant il reste beaucoup à faire. Pour cela les portes du futur sont ouvertes aux bonnes volontés.

Les maires,

Jean Dufresne      Dominique Logeay      François Augé

Coteaux sur Loire  
Ingrandes de Touraine  
Buvette et restauration sur place et à emporter  
Marché de Noël  
Entrée libre - A partir de 14h  
Au programme :  
14h : OUVERTURE DU MARCHÉ  
18h : Concert **Les Ghillie's**  
Musiques Irlandaises  
en l'église Saint Romain\*  
19h30 : Arrivée du Père-Noël  
Et toute l'après-midi :  
Animations diverses  
Artisans & Producteurs  
Créateurs & Déco de Noël  
Manège & Balades à poneys  
Avec l'aimable participation des commerçants, associations et viticulteurs du village  
SAMEDI 7 DÉCEMBRE | Centre bourg  
\*Places limitées - Sur réservation Mairie 02 47 96 56 36/06 11 85 66 87 (à partir du 2 novembre) - 5€/pers - Gratuit - de 12 ans

Quoi de plus réconfortant pour combattre la morosité de l'hiver qui approche que de flâner parmi les divers stands du marché de Noël, et de profiter de ses animations ?

Pour assister au concert de musique irlandaise des Ghillie's, n'oubliez pas de réserver dès maintenant au : 02 47 96 56 36 ou 06 11 85 66 87. Tarif : 5 €/personne ; gratuit pour les moins de 12 ans.

## Les principales décisions du conseil municipal

### ^ Conseil du 7 AOUT 2019

#### • Tarifs médiathèque et bibliothèque de Coteaux-sur-Loire

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le tarif annuel de 8 € par personne, à compter du 1er septembre 2019, l'inscription étant gratuite pour les enfants de moins de 16 ans

#### • Demande d'aide à l'Etat

La demande de subvention au titre de la DETR –Dotation d'Équipement des Territoires ruraux– votée précédemment pour les travaux du centre-bourg de Saint-Michel n'ayant pas été retenue, le Conseil, à l'unanimité, décide de représenter cette demande, comme cela est admis. Le plan de financement du projet dont le coût global est estimé à 595.372,50 € HT est le suivant :

▪ Subvention FDSR :	100.000,00 €
▪ Subvention DETR ou FSIL, escompté	171.000,00 €
▪ Subvention Région, escompté	50.000,00 €
▪ Emprunt :	175.000,00 €
▪ Auto financement	99.372,50 €

#### • Motion contre la suppression de la trésorerie de Langeais

Le Conseil, à l'unanimité, vote contre la suppression de la trésorerie de Langeais et demande aux services de l'Etat une véritable concertation sur ce projet de fermeture.

### ^ Conseil du 9 OCTOBRE 2019

#### • Vote de subvention aux associations

Le Conseil, à l'unanimité, approuve et vote les subventions comme suit :

- 1.000 € à l'ADMR ;
- 2.000 € à l'ALSH de Saint-Michel-sur-Loire.

#### • Concertation sur l'avant-projet modifié du PPRI du Val d'Authion

Dans le cadre de la révision du PPRI –Plan de prévention du risque inondation– du Val d'Authion auquel la commune de Coteaux-sur-Loire est soumise, un avant-projet de changements d'affectation de certaines zones a été proposé par les services de la DDT.

Après avoir pris connaissance de ces propositions et pleinement conscient de la nécessité de limiter les enjeux des risques d'une inondation du val, le Conseil, à la majorité :

- rejette le projet de PPRI tel qu'il lui a été présenté, le nouveau zonage entravant toute possibilité de satisfaire un développement raisonnable de l'habitat ;
- demande que les parcelles de centre-bourg pressenties pour être retirées de la zone actuellement constructible, sur des motifs erronés, soient maintenues dans le zonage constructible ;
- accepte que pour maintenir les enjeux à un même niveau une surface équivalente soit soustraite d'une zone plus excentrée par rapport au centre bourg.

Le projet de PPRI va être prochainement soumis à une enquête publique à laquelle seront jointes les observations formulées par le Conseil municipal.

#### • Changement de dénomination d'une voie communale sur la commune déléguée de Saint-Patrice

Le Conseil est informé qu'il convient de donner un nom au chemin rural n° 14 allant du Port Charbonnier au Port Plat. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer ce chemin : Chemin 14.

#### • Modification du règlement des cimetières

A l'unanimité, le Conseil, approuve les modifications au règlement des cimetières proposées par les membres de la commission concernée. Ces modifications concernent en particulier les dimensions des concessions funéraires.

#### • Projet d'antenne de téléphonie mobile sur la commune déléguée de Saint-Michel-sur-Loire

La société Bouygues Télécom a déposé une demande d'installation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Michel-sur-Loire, sur le côté gauche de la route du Coteau en allant vers la commune déléguée de Saint-Patrice.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, manifeste ses plus expresses réserves au projet qui lui est présenté, essentiellement en raison de sa localisation, mais aussi en l'absence de justification du service qu'il apporterait par rapport aux antennes existantes.

Si la société Bouygues Télécom maintient son projet, il demande à examiner les solutions de mutualisation des supports existants, conformément au code des télécommunications et, en cas d'impossibilité, de retenir un nouveau site qui ne risquerait pas d'altérer le paysage de la commune.

L'intégralité des comptes rendus de conseils municipaux est consultable sur le site internet : [coteaux-sur-loire.fr](http://coteaux-sur-loire.fr)

#### LISTES ÉLECTORALES, bureau de vote... Comment vérifier son inscription ?

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

D'ores et déjà, vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales via le site [service-public.fr](http://service-public.fr) afin de vous renseigner sur votre commune d'inscription et sur le bureau dans lequel vous êtes inscrit(e) pour voter.

🔗 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

Précisons que notre commune de Coteaux-sur-Loire ayant une population supérieure à 1 000 habitants, vous devrez désormais **voter pour une liste complète**, sans rature sous peine de nullité. Voici les dispositions de la loi du 17 mai 2013 :

Le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, s'applique désormais à partir de 1 000 habitants.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers municipaux sont donc élus au scrutin **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du code électoral). Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/ un homme ou inversement.

## PÊLE-MÊLE D'INFOS



### Des nouvelles de la médiathèque

Les habitants de Coteaux-sur-Loire et des environs ont pu découvrir lors de l'inauguration le 14 septembre 2019 la nouvelle Médiathèque des Coteaux ; un grand espace accueillant, lumineux et chaleureux. L'équipe des bibliothécaires bénévoles a œuvré tout au long de l'été pour offrir à ses visiteurs, adultes et enfants, un lieu de culture agréable : romans, polars, SF, documentaires en tous genres, BD mais aussi CD, DVD et revues...

Tout au long de l'année se dérouleront à la Médiathèque des Coteaux et au Clos du Poète des animations pour adultes ou enfants, et notez déjà en décembre une exposition « Ambiances et fêtes » et dès janvier un fil rouge pour l'année 2020 « les centenaires et bicentenaires de naissances célèbres ». Enfin, le catalogue de la médiathèque est disponible en ligne :

<https://mediathequedesoteaux.bibli.fr>

Alors, n'hésitez plus, venez pousser la porte de la Médiathèque des Coteaux.



Ci-contre, le QR code pour vous connecter au site de la médiathèque

### Une nouvelle auto entrepreneur à Coteaux-sur-Loire :



Aurélie a ouvert un atelier de relooking de meubles et d'articles de décoration : *La Pat'in de Lili*

L'atelier est ouvert au public les mardi, mercredi et jeudi de 14 H à 19 H, les autres jours sur rendez-vous.

Ateliers créatifs : Apprendre à relooker un article de décoration.

Renseignements et inscription sur [LAPATINDELILI.FR](http://LAPATINDELILI.FR)

1, la Barbinière, St-Patrice 37130 Coteaux-sur-Loire  
Tél. 06 79 45 02 26 ; Facebook@lapatindelili

## Du côté de l'école

Plus particulièrement, du côté de la cantine :

### Un menu végétarien une fois par semaine.

La loi « EGALIM » du 30 octobre 2018, instaure, à titre expérimental et pour une durée de deux ans, l'obligation de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien pour la restauration collective scolaire (article L.230-5-6 du code rural et de la pêche maritime). Entrée en vigueur de la loi : 1er novembre 2019. Le menu végétarien peut être composé de protéines animales (œufs, lait, fromage) ou végétales.

## Campagne de distribution complémentaire d'iode

Suite à l'élargissement du rayon du plan d'intervention autour des centrales nucléaires porté de 10 à 20 kms, une nouvelle campagne de distribution d'iode est lancée, en complément de celle organisée en 2016.

**Sont concernées par cette distribution complémentaire les personnes résidant dans la zone située entre 10 et 20 km**, qui n'avaient pas donc pas reçu de bon de retrait en 2016.

Un courrier a été adressé au domicile des personnes concernées, avec un bon de retrait. Sur remise de ce bon dans une pharmacie participant à l'opération, une boîte de cachets d'iode est délivrée gratuitement. N'oubliez pas d'aller la chercher !

Petit rappel des six réflexes à adopter en cas d'alerte nucléaire : se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur, se tenir informé à l'aide des médias, ne pas aller chercher ses enfants à l'école, limiter ses communications téléphoniques, prendre le(s) comprimé(s) d'iode stable sur instruction du préfet selon la posologie et se préparer à une éventuelle évacuation.

Informations sur : [www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com) – Numéro vert : 0 800 96 00 20 du lundi au vendredi de 10 h à 18 h et le samedi de 10 h à 12 h.

### Message de la Région Centre-Val de Loire



La Région Centre-Val de Loire et le Conseil économique, social, environnemental régional souhaitent recueillir vos idées et propositions pour contribuer à **améliorer l'accès aux soins dans notre région**. Une consultation sur ce sujet est donc lancée pour trouver des solutions au bénéfice de tous.

Pour répondre au questionnaire :

<http://bit.ly/consultation-sante-cvl> (nouvelle fenêtre).

### Abattage d'arbres à l'étang Edmond Martin d'Ingrandes

Les épicéas implantés en bordure de route ont dû être abattus. Infestés par des insectes, ils étaient condamnés et risquaient dès lors de chuter sur la route.



Des opérations de recensement de la population de Coteaux-sur-Loire auront lieu **du 16 janvier au 15 février 2020**.

Le nom et la photo des agents recenseurs vous seront communiqués prochainement.

Nous rappelons que la participation à ce recensement est gratuite et obligatoire et vous remercions d'ores et déjà de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs qui se présenteront à votre domicile.

La réponse par internet au questionnaire sera privilégiée, mais la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

Informations sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)